

Pour faire suite à votre présentation en date du 28 octobre 2015 et après discussions avec plusieurs amis et voisins du Bois-de-Saraguay, je vous écrit au nom de notre collectivité comme suit:

Nous souhaiterions que vous consideriez notre opinion ci-dessous sur le statut du site patrimonial du Bois-de Saraguay et son plan de conservation.

Il est primordial de sauver cet unique site de tout développement immobilier incluant la maison du chauffeur du domaine Ogilvie.

Présentement, la forêt du Bois-de Saraguay est à peine accessible ce qui cause l'obstruction des sentiers par des arbres morts et la croissance des mauvaises herbes qui cachent la beauté des arbres matures et centenaires.

Nous exigeons plus de tranparence et d'information sur le plan de conservation qui mise sur l'accessibilité comme le démontre la page 42 de votre document, notamment:

- 7 points d'observations, l'accès à ces points d'observations stratégiques doit être exclusif à travers des sentiers piétoniers (pas de véhicule motorisé ni de vélo). La seule exception sera octroyée aux handicapés pourvu que ceux-ci soient accompagnés de leurs proches.
- Les sentiers devront être construits avec du materiel naturel, seul du gravel concassé et de la pierre 0-3/4" bien compactée sur une profondeur approximative de 12" seront utilisés (pas de béton ni d'asphalte). Les sentiers devront être construits pour l'unique raison d'accéder aux 7 points d'observations (belvédères) cités à la page 42 de votre document.
- Les 7 points d'observations devront être plutôt appelés Belvédères, chaque belvédère devra être muni d'une légende qui expliquera et décrira les espèces avoisinantes.
- Toutes les embarcations et bateaux motorisés notamment les "Sea-Doo" devront être banis de circuler sur la portion de la Rivière des Prairies entre l'île aux chats et le Bois-de-Saraguay.
- Les visiteurs pourront apporter leurs propres jumelles afin d'observer la nature et les oiseaux.

- L'accès des visiteurs au site n'est pas indiqué dans votre document. Nous suggérons que l'accueil et l'accès principal au site pour les personnes qui n'habitent pas le quartier soient uniquement la maison Molson afin que ces personnes puissent garer leurs vélos ou leurs automobiles à l'intérieur des murs de la maison Molson.

- Un accès secondaire pourrait être la maison du chauffeur d'Ogilvie mais uniquement pour les personnes venants à vélos ou à pieds (pas d'automobile).

- Il y a voilà 35 ans que le ski de fond était permis au Bois-de Saraguay, est-ce que ce sport sera permis dans votre nouveau projet ?

- La maison Molson devra etre transformée en musée, centre d'accueil et café bistro avec du stationnement pour les vélos et automobiles des visiteurs.

- La maison Molson devra être sous la tutelle du ministère du patrimoine. Il devra être interdit de la louer ou la prêter pour le tournage de film commercial (à but lucratif) car cette activité invahi les rues du quartier par des camions et des maisons mobiles durant les plus belles semaines d'été et compromet ainsi à la sécurité des résidents.

- les horaires d'accès au site Bois-de Saraguay devront être affichés.

Meilleures salutations,

Élie Kassissia

